

FONDS D'INVESTISSEMENT PROFESSIONNEL SPÉCIALISÉ

SIENNA TRÉSORERIE PLUS

Allier la liquidité des obligations cotées
et le rendement de la dette privée.

INDICATEUR DE RISQUE ⁽¹⁾Durée minimum de placement recommandée **12** moisClassification SFDR ⁽²⁾ article **6** ⁽³⁾

(1) L'indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas sans risque. Le capital investi n'est pas garanti : le fonds présente un risque de perte en capital. (2) Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables. (3) Produit financier qui ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et qui n'a pas d'objectif d'investissement durable.

Sienna
INVESTMENT MANAGERS

FONDS D'INVESTISSEMENT PROFESSIONNEL SPÉCIALISÉ GÉRÉ PAR SIENNA GESTION

SIENNA GESTION est une société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF,
développant l'expertise en gestion cotée du Groupe SIENNA INVESTMENT MANAGERS.

La diffusion de ce document ainsi que l'offre ou l'acquisition de parts du fonds peuvent faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes. Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à acquérir des parts du fonds. Ce document est strictement réservé aux investisseurs professionnels au sens de la Directive Européenne MIF II 2014/65/UE agissant pour compte propre. Les investisseurs non professionnels ne peuvent pas souscrire à ce fonds. Ne pas diffuser.

SIENNA TRÉSORERIE PLUS

Un fonds de fonds innovant de trésorerie longue, alliant la liquidité des obligations cotées et le potentiel de rendement de la dette privée (granulaire et court terme)

POINTS CLÉS

- ▶ Un **fonds de trésorerie mixte** qui offre un **accès simplifié et privilégié** aux avantages de la dette privée, avec une volatilité contenue.
- ▶ Une stratégie hybride qui s'appuie sur **deux principales sources de performance** :
 - Une poche liquide, principalement composée d'**obligations court terme** de catégorie « Investment Grade »⁽¹⁾ sélectionnées au sein d'un univers d'investissement socialement responsable.
 - Une poche illiquide, composée de **dettes privées court terme diversifiées** de score correspondant à une qualité équivalente à « Investment Grade ».
- ▶ Ces **deux expertises complémentaires** sont gérées par les équipes en gestion cotée pour les obligations court terme, et par les équipes de dette privée pour la deuxième poche.

OBJECTIFS DE GESTION

- ▶ Le fonds vise à générer, sur une **durée d'investissement de 12 mois**, un rendement égal à l'indice :
 - **ESTR + 150 Bps nets de frais (part A)**
 - **ESTR + 125 Bps nets de frais (part B)**
- ▶ La cible de **duration est proche de 6 mois**, afin de limiter les risques associés à d'éventuelles hausses de taux et d'assurer la liquidité du fonds.
- ▶ Une **allocation cible⁽²⁾ de 50/50** entre les deux poches, **pilotée activement** afin de capitaliser sur les opportunités de marché et gérer au mieux les contraintes d'actif/passif du fonds.

STRATÉGIE D'ALLOCATION

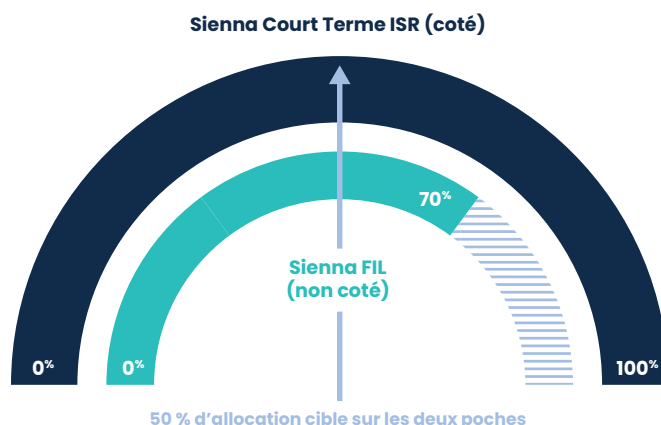
Une allocation cible de 50/50 assortie de marges de manœuvre importantes.

Par sa construction hybride, Sienna Trésorerie Plus offre une solution liquide aux investisseurs souhaitant profiter des nombreux atouts de la dette privée.

L'expertise en gestion cotée est responsable de la **construction du portefeuille**. Ce dernier investit à proportions égales dans les fonds :

- ▶ **Sienna Court Terme ISR** qui pourra représenter **jusqu'à 100 % de l'actif net**.
- ▶ **Sienna FIL**, géré par l'expertise dette privée qui pourra représenter **jusqu'à 70 % de l'actif net**.

Cependant, le fonds pourra s'écarter de l'allocation cible afin de saisir les opportunités d'investissements et en fonction du contexte de marché.

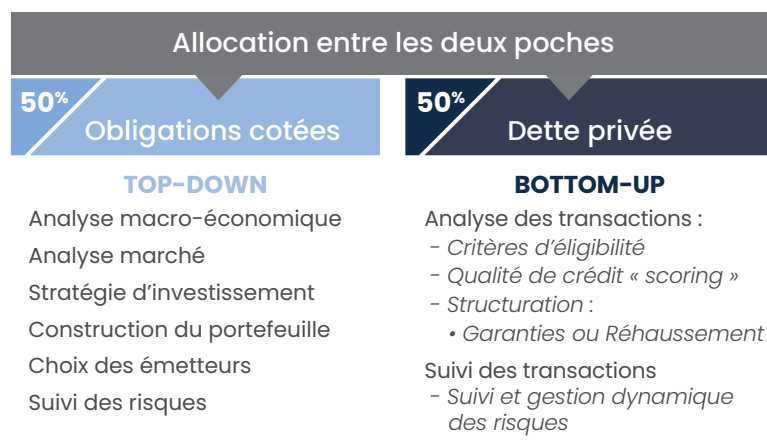


(1) Les titres investissables ou « Investment Grade » correspondent aux obligations émises par les emprunteurs qui reçoivent une note allant de AAA à BBB- par les agences de notation, selon l'échelle de Standard & Poor's. Elles s'opposent aux « Non-Investment Grade », également appelées « Speculative Grade » ou « High Yield » (« haut rendement »), plus risquées mais conférant un retour plus substantiel (notes allant de BB+ à D selon Standard & Poor's). Les obligations « Investment Grade » répondent à un niveau de risque faible par comparaison avec les obligations « High Yield ».

(2) Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif et non un ratio impératif qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

PROCESSUS DE GESTION

Un double processus Top-Down sur la poche d'obligations cotées et Bottom-Up sur la poche dette privée.



Dette privée : quels types de transactions sont privilégiés au sein du fonds ?

- ▶ Des dettes non notées, d'entreprises de toutes tailles.
- ▶ Principalement des transactions granulaires⁽¹⁾ de court terme.
- ▶ Exemples : des portefeuilles de dettes opérées par des fintechs, qui gèrent les offres de paiement fractionné via des plateformes digitales, ou du crédit revolving sur des durées majoritairement inférieures à 6 mois.

? ⁽¹⁾ **Qu'est-ce qu'une exposition à de la dette granulaire ?** Il s'agit de portefeuilles composés d'une multitude de prêts de petits montants à des entreprises. Ceci confère au portefeuille une très grande diversification des risques. De plus, nous intégrons dans ce montage des mécanismes de garanties permettant d'atténuer le risque de crédit sur ces portefeuilles.

POLITIQUE D'EXCLUSION

- ▶ Le fonds applique une politique d'exclusion ex ante sur les activités controversées (charbon, tabac, armes controversées).
- ▶ La poche en obligations cotées (via Sienna Court Terme ISR) est gérée selon un **processus d'investissement ISR** : un second filtre ESG « Best in Class » avec une exclusion de 20 % des valeurs sur la base de l'ESG Rating de Sustainalytics assure la qualité de l'émetteur.

LES ATOUTS DE LA DETTE PRIVÉE

Outil de financement par un emprunt non-bancaire, la dette privée a pris son essor au lendemain de la crise de 2008-2009 avec la montée en puissance du phénomène de désintermédiation bancaire et offre de nombreux atouts pour les investisseurs.

Outre la diversification supplémentaire offerte par la classe d'actifs, un investissement en dette privée permet de dynamiser le rendement d'un fonds obligataire en captant une prime d'illiquidité.

- ▶ **Un potentiel de performance supérieur**
Les prêts directs peuvent offrir des espérances de rendements plus élevées que les obligations cotées avec des profils de risque similaires, par le bénéfice d'une prime d'illiquidité.
- ▶ **Diversification et décorrélation**
Les prêts directs sont faiblement corrélés avec la plupart des actifs cotés. Ils permettent également une diversification des émetteurs : certaines des entreprises qui empruntent par ce biais ne sont pas accessibles. Non cotés et donc peu soumis aux aléas du marché, les prêts directs sont par nature des investissements à faible volatilité.
- ▶ **Un profil de risque attrayant**
Moins sensible aux taux d'intérêt, la dette privée court terme permet de diversifier le risque de crédit au sein d'un portefeuille. L'analyse rigoureuse est réalisée par Sienna Private Credit. Le fonds investit exclusivement via des conventions de prêts strictes dans des instruments de dette disposant d'un collatéral⁽²⁾ ou d'un rehaussement de crédit limitant le risque de défaut.
- ▶ **Une exigence de capital réglementaire maîtrisée**
L'investissement en prêts directs et assortis de garanties ou collatéraux est généralement assorti d'une charge en capital plutôt faible. Celle-ci est fonction de la notation de crédit, de la duration et des garanties. Les prêts directs ne sont généralement pas notés⁽³⁾. Notons que la poche illiquide de ce fonds est composée de prêts court terme assortis de garanties lui conférant un score équivalent à une qualité « Investment Grade » ce qui permet d'atteindre une charge en capital faible.

? ⁽²⁾ **Qu'est-ce qu'une dette collatéralisée ?** C'est un financement octroyé à une entreprise assorti d'une garantie telle une sureté sur un actif (collatéral), permettant de couvrir au mieux le risque de crédit en cas de défaut.

⁽³⁾ Dans le cadre de Solvabilité II, la catégorie « non notée » encourt un SCR légèrement supérieur à celui des obligations notées BBB.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Société de gestion	SIENNA GESTION							
Nom du fonds	SIENNA TRÉSORERIE PLUS							
Fonds de fonds	Oui							
Indicateur de référence	100 % ESTR Capitalisé + 150 bps nets de frais (Part A) 100 % ESTR Capitalisé + 125 bps nets de frais (Part B)							
Valorisateur	CACEIS FUND ADMINISTRATION							
Dépositaire	BNP PARIBAS							
Nature juridique	Fonds d'Investissement Professionnel Spécialisé (FPS)							
Date de création du fonds	27/12/2022							
Classification	Fonds multi-actifs							
Fréquence de valorisation	Quotidienne							
Gates	5 % de l'actif net ayant pour effet que la poche illiquide représente plus de 70 % de l'actif net du fonds							
Cut-off	Souscriptions : J avant 11 h Rachats : J-14 avant 11 h							
Devise	Euro (EUR)							
Durée de placement recommandée	12 mois							
SRI ⁽¹⁾	<table border="1"> <tr> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>4</td> <td>5</td> <td>6</td> <td>7</td> </tr> </table>	1	2	3	4	5	6	7
1	2	3	4	5	6	7		

(1) L'indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas sans risque. Le capital investi n'est pas garanti : le fonds présente un risque de perte en capital.

Parts	A	B
Code ISIN	FR001400EBN2	FR001400EBM4
Valeur liquidative d'origine	1 000 €	1 000 €
Montant minimum de souscription initiale	1 000 000 €	100 000 €
Décimalisation des parts	Millièmes de parts	Millièmes de parts
Affectation des résultats	Capitalisation	Capitalisation
Commission de souscription max. (non acquise)	Néant	2 %
Commission de souscription max. (acquise au fonds)	Néant	Néant
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,90 % max	1,15 % max
Coûts de transaction	0,00 %	0,00 %
Commission de surperformance	20 % de la différence entre la performance de l'actif net du fonds et celle de son indicateur de référence (ESTR Capitalisé + 150 bps nets de frais).	20 % de la différence entre la performance de l'actif net du fonds et celle de son indicateur de référence (ESTR Capitalisé + 125 bps nets de frais).
Souscripteurs concernés	Clientèle professionnelle	Clientèle professionnelle

Souscrire à l'aide de la plateforme Iznès :

IZNES est une plateforme blockchain permettant de souscrire sans intermédiaire et de manière sécurisée. En savoir plus : www.iznes.com ou contacter vos interlocuteurs habituels.

CONTACTS



Pierre-Antoine NONOTTE-VARLY
Directeur
du Développement
06 17 15 18 85
pa.nonotte-varly@sienna-im.com



Aleksander VIDAKOVIC
Chargé de Relations
Investisseurs
06 61 38 34 42
aleksander.vidakovic@sienna-im.com



Lucas PRESIER
Chargé de Relations
Investisseurs
06 65 27 59 25
lucas.presier@sienna-im.com



Thomas BRULAT-AULAN
Directeur
Gestion Taux



Raphaël DUPUY-SALLE
Gérant
Gestion Monétaire



Accédez au site web



www.linkedin.com/company/sienna-capital/

PRINCIPAUX RISQUES

Risque de perte en capital : Le fonds ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi, les investisseurs supportent un risque de perte en capital lié à la nature des placements réalisés par le fonds. **Risque d'illiquidité** : Dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché. Les actifs pourront le cas échéant ne pas être cédables sur le marché et entraîner des délais de vente, remboursement, etc. **Risque de crédit** : Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur monétaire ou obligataire ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance de cet émetteur peut alors baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative. **Risque de taux** : Le risque de taux résulte d'une fluctuation des taux d'intérêt pouvant avoir un impact sur la valeur des instruments financiers détenus par le portefeuille, et sur la valeur liquidative du fonds. De manière générale, plus la maturité des titres à taux fixe est élevée, plus leur sensibilité est élevée, plus le risque de taux est important. **Risque de contrepartie** : Il s'agit du risque de perte pour le portefeuille résultant du fait que la contrepartie à une opération ou à un contrat peut faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Le défaut d'une contrepartie peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds. **Risque lié à l'investissement durable (risque de durabilité)** : Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du Fonds, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

AVERTISSEMENT

Cette communication publicitaire est uniquement destinée aux investisseurs professionnels au sens de la Directive « MIF II » n° 2014/65/UE et 2016/1034 relative aux marchés d'instruments financiers. Son contenu n'est pas destiné à une clientèle de particuliers et il ne doit pas être utilisé comme support de présentation à leur destination. Aucune souscription dans les OPC gérés par la société de gestion SIENNA GESTION ne saurait se faire sur la base des seules informations figurant sur ce document. La souscription dans les OPC décrits doit se faire selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Toute personne envisageant une souscription doit notamment prendre connaissance du DIC PRIIPs et du Règlement du ou des OPC, disponibles sur le site www.sienna-gestion.com. En conséquence, SIENNA GESTION ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement réalisée sur la seule base de cette présentation. Le document ne constitue en aucun cas une offre ou une sollicitation en vue de la fourniture de services de conseils en investissement ou de la vente d'instruments financiers. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. La référence à certaines valeurs ou instruments financiers est donnée à titre d'illustration pour mettre en avant certaines valeurs présentes ou qui ont été présentes dans les portefeuilles des fonds SIENNA GESTION. Elle n'a pas pour objectif de promouvoir l'investissement en direct dans ces instruments, et ne constitue pas un conseil en investissement. SIENNA GESTION s'efforce d'assurer l'exactitude des informations communiquées mais ne peut cependant en garantir l'exhaustivité et décline toute responsabilité en cas d'omission, ou d'erreur dans ces informations. Elles ne constituent pas un engagement de rentabilité et sont susceptibles d'être modifiées. SIENNA GESTION, membre du groupe SIENNA INVESTMENT MANAGERS, société de gestion agréée par l'AMF, assure la gestion des FCPE (Fonds communs de placement entreprise) disponibles en épargne salariale, d'OPCVM, de FIVG et des mandats institutionnels ainsi que l'ensemble des prestations financières qui leur sont liées. Les OPC gérés par SIENNA GESTION ne sont pas destinés aux résidents ou citoyens des États-Unis d'Amérique et des « U.S. Persons », telle que cette expression est définie par l'U.S. Securities Act 1933.